



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20211215-CRSOM15_12_21-AU

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUCHEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

En préambule, Monsieur le Maire fait un point sur la situation sanitaire.

Il fait savoir qu'il y a aujourd'hui 33 personnes hospitalisées pour raison de COVID à l'hôpital de Libourne (dont 8 en réanimation).

Monsieur le Maire annonce que le centre de vaccination situé à l'ESOG va rester ouvert après le 31 décembre 2021 puis que des centres de vaccination éphémères vont être ouverts sur le territoire de la CALI (ils remplaceront le vaccibus). Les communes concernées sont Izon, Maransin, les Eglisottes-et-Chalaires.

Monsieur le Maire précise que la vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans présentant des comorbidités est possible depuis ce jour. Toutefois, il précise que ces enfants sont vaccinés

localement à l'hôpital de Libourne (service pédiatrie).

Enfin, Monsieur le Maire fait savoir que l'ensemble des cérémonies de vœux seront annulées en début d'année car « la Ville et la CALI s'adaptent ». Il annonce que les agents de la Ville, de la CALI, du CCAS et du CIAS recevront de ce fait, une carte cadeau de 20 € pour consommer localement via l'application « www.petitscommerces.fr »

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

21-12-235 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Communication sur le projet de réhabilitation des casernes par Monsieur, Jean-Philippe LE GAL

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a une pensée pour Patrick Chapuis décédé et sa femme Monique Chapuis. Il lui transmet toute son amitié et son affection dans cette période difficile.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-12-236 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à complet d'adjoint du patrimoine et création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2022

- suppression d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique hors classe et la création d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale avec effet au 1^{er} janvier 2022

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1^{er} janvier 2022

- modification d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe en un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe validée lors du conseil municipal du 8 novembre 2021 est remplacée par la modification d'un emploi permanent à temps complet d'animateur en un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} août 2021

21-12-237 : Convention de mise à disposition partielle d'agent du de Libourne et la Cali

Le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la mise à disposition partielle d'office d'agents de la ville de Libourne intervenant au sein des ALSH communautaires à hauteur de 33 postes
- d'approuver la convention de mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre la Cali et la ville de Libourne au 1er janvier 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afférente

Par 33 voix pour et 1 abstention (Régis Grelot), le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

21-12-238 : Convention annuelle de mise à disposition partielle d'agents municipaux auprès d'associations sportives

Le Conseil municipal :

- approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition partielle des agents municipaux de la Direction des sports auprès des associations suivantes pour la saison 2021/2022:
 - le Club Libourmais de la retraite sportive
 - le Football Club de Libourne
 - les Rouges de St Jean
 - le Hand Ball Club Libourmais
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

21-12-239 : Convention annuelle de mise à disposition partielle d'un agent municipal auprès de l'Hôpital de Libourne

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès du Centre Hospitalier Général de Libourne pour la période 2021/2022
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

21-12-240 : Convention annuelle de mise à disposition partielle d'un agent municipal auprès d'"ORA Oxysouffle"

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès de l'association ORA Oxysouffle (Oxysouffle R'Aquitaine) pour la période 2021/2022
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

21-12-241 : Dérogation aux travaux réglementés des mineurs d'au moins 15 ans

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'exercice de travaux dits « réglementés » par des jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle dans les conditions ci-dessus exposées
- d'autoriser le principe de cette dérogation pour une durée de trois ans renouvelables
- de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition des équipements de protection individuelle nécessaires à l'exécution de ces travaux réglementés
- de transmettre dans les meilleurs délais la présente délibération pour information aux membres du CHSCT ainsi qu'à l'ACFI, en application du décret n°85-603 du 10/06/1985 modifié (article 5-7)
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la procédure de dérogation

21-12-242 : Mise en oeuvre d'un agrément service civique - Environnement

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application
- décide d'inscrire les dépenses liées aux indemnités versées aux jeunes volontaires dans le cadre des crédits ouverts au chapitre correspondant (chapitre 012)

21-12-243 : Amicale du Personnel - Avance sur subvention 2022

Le Conseil Municipal :

- procède à l'attribution et au versement de cette avance sur subvention à l'association selon le tableau ci-dessous:

Amicale du personnel	10 000€
----------------------	---------

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de subventionnements afférentes

21-12-244: Comité des Oeuvres Sociales du personnel - Avance sur subvention 2022

Le Conseil Municipal :

- procède à l'attribution et au versement de cette avance sur subvention à l'association selon le tableau ci-dessous:

Comité des œuvres sociales	50 000€
----------------------------	---------

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de subventionnements afférentes

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-12-245 : Mesures d'accompagnement du dispositif Site Patrimonial Remarquable / aides communales à la restauration des façades ainsi qu'à la pose ou la restauration des menuiseries en bois pour les immeubles situés dans le périmètre de l'opération d'aménagement - année 2022

Le Conseil Municipal :

- reconduit et approuve le dispositif d'aide à la restauration de façade ainsi qu'à la pose et restauration de menuiseries en bois pour l'année 2022 défini comme suit :
- subvention de 30 % du montant total hors taxes des travaux plafonnée à 3 000 € maximum par type de travaux
- subvention de 40 % du montant total hors taxes des travaux plafonnée à 4 000 € maximum par type de travaux pour les rues ayant fait l'objet d'un aménagement urbain ;
- approuve les critères d'attribution des subventions définis ci-dessus et le règlement d'intervention correspondant
- accepte l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour le(s) bénéficiaire(s) des aides
- autorise le versement des subventions accordées en fonction des critères décrits ci-dessus sur production des factures acquittées par le maître d'ouvrage pour les travaux qui auront été préalablement autorisés par arrêté municipal, pour lesquels un accord de principe de versement de la subvention aura été établi, et pour lesquels le contrôle de la bonne exécution aura été effectué par agent assermenté
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget des exercices considérés
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

21-12-246 : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : conditions générales d'utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique (SVE) et le suivi des guichets numériques

Le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en place du télé-service « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols et déclaration d'intention d'aliéner
- approuve les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) annexées à la présente délibération
- autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à publier ces CGU ainsi que toutes les versions à venir, qui permettront l'ouverture du GNAU à de nouveaux types de dossiers ainsi que son évolution
- autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires ainsi que tous les actes afférents y compris les demandes de subventions relatives à la mise en place du télé-service

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

21-12-247 : DSIL 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales - Place Saint Jean

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 516 096,00 €

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

21-12-248 : DSIL 2022 - demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les collectivités territoriales - Rénovation thermique des logements de fonction

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 (dotation habituelle et exceptionnelle) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 138 750,00 € dans le cadre de l'opération précitée

DEPLACEMENTS DOUX

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

21-12-249 : DSIL 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales - Plan vélo

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 370 741,15 €

PREVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

21-12-250 : Convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le maire à signer la convention de coordination entre la police municipale de la ville de Libourne et la gendarmerie nationale pour une durée de 3 ans
- rapporte la convention communale de coordination entre la police municipale de Libourne et les forces de sécurité de L'État en date du 24 juin 2019

Par 33 voix pour et 1 abstention (Régis Grelot), le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

21-12-251 : Subventions aux associations sportives pour la saison 2021-2022 : 2ème partie

Le Conseil Municipal :

- approuve cette attribution selon le tableau joint
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de subventionnements afférentes

SUBVENTIONS SPORTIVES : 2021 SAISON 2021-2022

convention à partir de 23 000 €

2ème partie						
ASSOCIATIONS SPORTIVES	fonctionnement	fluides	promotion ville	Sous total sans mise à disposition du personnel	Mise à disposition du personnel	TOTAL
1 Aquasport	312 €			312 €		312 €
2 ASL Aikido	206 €			206 €		206 €
3 ASL Athlétisme	10 917 €			10 917 €		10 917 €
4 ASL Badminton	1 500 €			1 500 €		1 500 €
5 ASL Ball Trap	1 563 €			1 563 €		1 563 €
6 ASL Basket	2 377 €			2 377 €		2 377 €
7 ASL Judo	1 694 €			1 694 €		1 694 €
8 ASL Karaté Do	521 €			521 €		521 €
9 ASL Natation	2 373 €			2 373 €		2 373 €
10 ASL Pelote Basque	742 €			742 €		742 €
11 ASL Tennis de Table	2 740 €			2 740 €		2 740 €
12 ASL Tir à l'Arc	3 987 €			3 987 €		3 987 €
13 ASL Triathlon	5 486 €			5 486 €		5 486 €
14 ASL Volley	186 €			186 €		186 €
15 ASL Vovinam Viet Vo Dao	38 €			38 €		38 €
16 ASPTT	0 €			0 €		0 €
17 Ass. Lib. Gymnastique Volontaire	897 €			897 €		897 €
18 Ass. Libourne Miséricorde Aventure	470 €			470 €		470 €
19 Association Jing Gang	747 €			747 €		747 €
20 Association Le Méridien	0 €			0 €		0 €
21 Association Le Yoga Kundalini	0 €			0 €		0 €
22 Association Sportive et de Loisir de Libourne	0 €			0 €		0 €
23 Association Vélo Club Libournais FFC	1 998 €		1 000 €	2 998 €		2 998 €
24 Canoë kayak sport Libourne	18 426 €		15 000 €	33 426 €		33 426 €
25 Challengers Taekwondo Club	0 €			0 €		0 €
26 Club Libournais de la retraite sportive	0 €			0 €	667 €	667 €
27 Club Nautique de Libourne 1876	11 493 €		15 000 €	26 493 €		26 493 €
28 Cyclo Club Libourne	1 795 €			1 795 €		1 795 €
29 Désiraid	0 €			0 €		0 €
30 Escalibourne	3 601 €			3 601 €		3 601 €
31 Escrime Club Libourne	3 333 €			3 333 €		3 333 €
32 Football club Libourne	11 393 €		24 200 €	35 593 €	1 331 €	36 924 €
33 Football Libourne	0 €			0 €		0 €
34 Foulées vertes en Libournais	428 €			428 €		428 €
35 Gymnastique Volontaire Libourne	0 €			0 €		0 €
36 Hand Ball club Libournais	6 486 €		29 000 €	35 486 €	3 721 €	39 207 €
37 Hatha yoga	42 €			42 €		42 €
38 Hockey Club Libourne	0 €			0 €		0 €
39 Huit Pool Club Libourne	0 €			0 €		0 €
40 La boule libournaise	0 €			0 €		0 €
41 La ligne Libournaise	965 €			965 €		965 €
42 Le roseau Dagueyais	0 €			0 €		0 €
43 L'Echiquier Libournais	1 768 €			1 768 €		1 768 €
44 Les Bleus de Saint-Ferdinand	14 716 €	4 363 €		19 079 €		19 079 €
45 Les Chemins de Traverse	308 €			308 €		308 €
46 Les Girondins de Libourne	0 €			0 €		0 €
47 Les Rouges de Saint-Jean	3 356 €		2 500 €	5 856 €	4 340 €	10 196 €
48 Libourne Ride Club	0 €			0 €		0 €
49 Libourne Aéro Club	0 €			0 €		0 €
50 Libourne Plongée	2 808 €		1 500 €	4 308 €		4 308 €
51 Libourne Savate	0 €			0 €		0 €
52 Marcher	460 €			460 €		460 €
54 Rugby Club Libourne	3 148 €		15 700 €	18 848 €		18 848 €
55 Tennis Club de Libourne	3 323 €			3 323 €		3 323 €
56 Tir Sportif Libourne	1 300 €	6 005 €	20 000 €	27 305 €		27 305 €
57 Twirling club libournais	0 €			0 €		0 €
58 Union Sportive Vallée de l'Isle basket	713 €			713 €		713 €
59 Viet Vo Dao Libourne	565 €			565 €		565 €
60 Boxe Libourne	2 000 €			2 000 €		2 000 €
total	131 181 €	10 368 €	123 900 €	265 449 €	10 059 €	275 508 €

Direction des Sports

Service relations associations et événementiel

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

21-12-252 : Demandes de subventions auprès de l'état et des collectivités territoriales en soutien de la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre - Année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à demander des subventions auprès de l'État et des collectivités territoriales pour soutenir le développement et la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre pour l'année scolaire 2021-2022
- à signer tous les documents afférents à ces subventions et à procéder à leur encaissement

21-12-253 : DSIL 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales - Stade Robert Boulin - Maison du Rugby et mise aux normes des équipements existants

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 238 374,90

21-12-254 : DSIL 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales - Stand de tir sportif

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 39 818,20 €
- à solliciter l'Agence nationale du Sport au titre de l'enveloppe consacrée aux équipements sportifs labellisés Centre de Préparation aux Jeux CPJ, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 39 818,20 €

21-12-255: Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales – Pole nautique international des Dagueys – Acquisition de pontons

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 53 774,70 €
- à solliciter l'Agence nationale du Sport au titre de l'enveloppe consacrée aux équipements sportifs labellisés Centre de Préparation aux Jeux CPJ, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 53 774,70 €

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

21-12-256 : Attribution de subventions aux associations culturelles - décembre 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de subventions conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATION	ACTION SOUTENUE	MONTANT
ASEC	Soutien à la proposition de spectacle en langue anglaise	500 €
Cantabile	Soutien à l'activité	100€
Cinéphiles en Libournais	Soutien à la programmation	700 €
Ensemble Choral de Libourne	Soutien à l'activité	500 €
Muse et Samourai	Soutien à l'équipement technologique innovant (1500€) et à la programmation annuelle(2 000€)	3 500 €
Koozumain	Soutien aux projets de création textiles urbaines	1 000€
Petit Théâtre Molière	Soutien à l'activité	300 €
Photo Club Libourne	Soutien à l'activité	100 €
Pro Patria -Los Borrachos	Soutien à l'activité	500 €

21-12-257 : Soutien a la pratique de la danse : convention avec le Comité Départemental de Danse de la Gironde saison 2021-2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention entre la Ville de Libourne et le comité départemental de danse de la Gironde relative à la saison 2021/2022 et autorisant le versement au comité départemental d'une somme de 6 000€

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

21-12-258 : DSIL 2022 - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les collectivités territoriales - Verdissement de l'école de Carré

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 25 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Marie Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-12-259 : Budget principal - décision modificative n°3 - année 2021

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°3 du budget principal 2021 de la Ville

Cette décision modificative n°3 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

21-12-260 : Budget annexe festivités et actions culturelles - décision modificative n°1 - année 2021

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget annexe festivités actions culturelles (FAC) 2021 comme suit :

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

BUDGET ANNEXE FAC - DM 1-2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
.011	Charges à caractère général	622 256,00 €	-18 200,00 €	604 056,00 €
.012	Charges de personnel	465 844,00 €	0,00 €	465 844,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 100,00 €	0,00 €	28 100,00 €
66	Charges financières	23 121,00 €	0,00 €	23 121,00 €
67	Charges exceptionnelles	39 820,00 €	0,00 €	39 820,00 €
.022	Dépenses imprévues	1 129,00 €	0,00 €	1 129,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €	18 200,00 €	148 200,00 €
.042	Amortissement	30 500,00 €	0,00 €	30 500,00 €
		1 340 770,00 €	0,00 €	1 340 770,00 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
70	Produits des services	37 510,00 €	0,00 €	37 510,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 161 096,01 €	0,00 €	1 161 096,01 €
75	Autres produits de gestion courante	5 120,00 €	0,00 €	5 120,00 €
77	Produits exceptionnels	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
.002	Excédent reporté	92 043,99 €	0,00 €	92 043,99 €
		1 340 770,00 €	0,00 €	1 340 770,00 €

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €
21	Immobilisations en cours	117 970,17 €	25 800,00 €	143 770,17 €
23	Immobilisations en cours	53 516,41 €	-7 600,00 €	45 916,41 €
.001	Déficit antérieur	48 883,42 €	0,00 €	48 883,42 €
		353 570,00 €	18 200,00 €	371 770,00 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
10	Dotations et réserves	107 454,01 €	0,00 €	107 454,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	85 615,99 €	0,00 €	85 615,99 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €	18 200,00 €	148 200,00 €
.040	Amortissement	30 500,00 €	0,00 €	30 500,00 €
		353 570,00 €	18 200,00 €	371 770,00 €

21-12-261 : Budget principal : actualisation des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) - année 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2021, pour les opérations selon le détail présenté

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

21-12-262 : Budget principal : versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe "festivités et actions culturelles " - année 2021

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 923

Budget annexe festivités et actions culturelles - recette : chapitre 74 pour le virement d'équilibre

21-12-263 : Budget principal - créances éteintes - année 2021

Le Conseil Municipal :

- prononce l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 2 028.30 € selon le relevé présenté

Imputation budgétaire : budget principal 2020, chapitre 920, article 6542 DFIN.

21-12-264 : Budget principal - créances irrécouvrables - année 2021

Le Conseil Municipal :

- prononce l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 9 087.92 € selon le relevé détaillé

Imputation budgétaire : budget principal 2021, chapitre 920, article 6541 DFIN.

21-12-265 : Budget principal : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-annexé,

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées

21-12-266 : Avance sur la subvention annuelle 2022 au Centre communal d'action sociale

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2022, une avance sur subvention au C.C.A.S. d'un montant de 632 000 € au titre du premier trimestre 2022

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

21-12-267 : Adoption du rapport n°2 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 2 décembre 2021

Le Conseil Municipal :

- adopte le rapport n° 2 de la CLECT en date du 2 décembre 2021,

- détermine, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme présenté

21-12-268 : Signature d'une convention de mécénat avec le Conseil des vins de Saint Emilion dans le cadre de l'organisation du Tour de France

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mécénat avec l'entreprise CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Libourne

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant

21-12-269 : Signature de l'avenant à la Convention Territoriale Globale et de la Convention d'objectifs et de financements pour l'année 2021 entre la Ville de Libourne et la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la CTG pour l'année 2021

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de financement avec la CAF au titre de l'année 2021

21-12-270 : Remise gracieuse sur le paiement d'un loyer accordée à la SARL "chez moi" dans le cadre de l'occupation du rez-de-chaussée du 44 rue Gambetta à Libourne

Le Conseil Municipal :

- accorde à la SARL « Chez Moi » représentée par Madame Frédérique MICHAUX une remise gracieuse pour un montant de 5 100 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à l'exécution de cette délibération

21-12-271 : Adoption des tarifs de la ludothèque à compter du 1er janvier 2022

Le Conseil Municipal :

- accepte l'application des tarifs de la Ludothèque suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

DESIGNATIONS	Libourne	Hors Libourne
Tarifs applicables au 1er Janvier 2022		
Carte individuelle et carte assistante maternelle	Gratuit	23,50 €
Carte familiale		33,70 €
Carte collectivité		65,40 €
Carte de prêt à l'unité		
* 1 élément		1,90 €
* 5 éléments		9,00 €
* 10 éléments		18,20 €
* Retard par semaine	2,10 €	2,10 €

21-12-272 : Application d'une redevance d'occupation du domaine public au SMICVAL concernant l'occupation d'un terrain situé 191 avenue de l'Épinette à Libourne

Le Conseil Municipal :

- accepte l'application d'une redevance annuelle fixe au SMICVAL à compter du 1^{er} octobre 2021 concernant l'occupation de la parcelle AM 173 située 191 avenue de l'Épinette à Libourne d'une superficie de 1366 m²,

- détermine le montant de la redevance à 400 € mensuels versés au 1^{er} du mois N

21-12-273 : Remboursement d'un trop-perçu d'abonnement résident de stationnement

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement du trop-perçu qui s'élève à 70 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-12-274 : Avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain - prise en charge des consommations électriques

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe et le montant de ces indemnisations exceptionnelles à la société Effia relatives aux consommations du Marché pour les années 2019, 2020 et 2021,
- valide le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement,
- dit que les sommes seront inscrites au budget 2022,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

21-12-275 : Avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain - modification de l'annexe n°9 - comptes d'exploitation prévisionnels

Le Conseil Municipal :

- valide le nouveau compte d'exploitation prévisionnel proposé modifiant ainsi l'annexe n°9 du contrat,
- valide le projet d'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

21-12-276 : Avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain - modification de forme de l'annexe n°4 (grille tarifaire)

Le Conseil Municipal :

- valide le projet d'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

21-12-277 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur les travaux de voirie

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur les travaux de voirie
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Libourne comme coordonnateur et habilitant Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention constitutive et ses éventuels avenants et à prendre toute décision concernant son exécution.

JUMELAGES

Rapporteur : Madame Gabi HÖPER

21-12-278 : Attribution d'une subvention au comité de jumelage franco-italien - décembre 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 700,00 € et au versement de cette subvention en soutien du comité de jumelage franco-italien de Libourne

VOIRIE – CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur Bilal HALHOUL

21-12-279 : Mise à jour du linéaire de voirie communale

Le Conseil Municipal :

- valide le linéaire de voirie communale actualisé au 31/12/2021

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20H44.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 20.12.2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne